

Coordination provinciale luxembourgeoise Accueil durant le temps libre (ATL)

PV de la journée des responsables de projet AES 01 décembre 2022 à Vaux-sur-Sûre



Au programme de cette journée

- ✚ Introduction à la journée pour le temps 1
- ✚ Présentation de la brochure « Responsabilités, Dominos Dynamiques » par Laurence Marchal, responsable de la Direction psychopédagogique à l'ONE.
- ✚ Travail en ateliers sur les différentes situations de la brochure
- ✚ Introduction à la journée pour le temps 2
- ✚ Organisation et financement des responsables de projet dans le cadre générale de l'accueil temps libre (ATL) par des représentants de la direction ATL de l'ONE
- ✚ Témoignages croisés de 4 communes (Aubange – Marche – Sainte-Ode et Etalle) sur comment mettre en place et faire vivre la fonction de responsable de projet d'accueil extrascolaire.
- ✚ Temps de questions-réponses
- ✚ Conclusion de la journée

Temps 1

Lors des coordinations provinciales, nous abordons parfois des sujets qui concernent plus les responsables de projet AES. Nous avons donc mis en place une après-midi de réflexion autour de la fonction de responsable de projet afin de la passer à la loupe. Comment cette fonction s'articule au reste ? Comment mettre en place cette fonction et la faire vivre ? Comment certains

pouvoirs organisateurs arrivent à articuler cette fonction sur le terrain en fonction de leurs réalités ?



LA BROCHURE « RESPONSABILITÉS, DOMINOS DYNAMIQUES »

Laurence Marchal, responsable de la Direction psychopédagogique à l'ONE a retracé l'histoire de la brochure « Responsabilités, Dominos Dynamiques ».



En 2012, un questionnaire conjoint de présidents de CCA et de coordinateurs ATL a donné naissance à « Responsabilités, Dominos Dynamiques » (RDD).

Mettre en place des actions, être responsable d'une structure, c'est gratifiant. Mais cela implique des responsabilités. Assumons mais assumons de manière intelligente.

Les enfants sont là avec leur appréhension de la réalité qui n'est pas la même que l'adulte. Ils expérimentent sans contrainte. Le groupe de travail s'est penché sur des situations quotidiennes qui questionnent en présentant les interlocuteurs en fonction de leur prise de responsabilité dans les diverses situations. Important de se poser la question : « Si je suis au courant, est-ce que le fait d'être informé me rend responsable ? »

- Qui sont les acteurs potentiellement concernés ?
- Que peuvent-ils faire pour prévenir ces situations ? Quels enjeux ? Quels moyens ? Quelles pistes de solution ?
- Que peuvent-ils faire pour gérer au mieux le cas échéant ?

Chacun, à l'endroit où il se trouve, en prenant ses responsabilités peut faire évoluer une situation. Le plus souvent, il est nécessaire d'articuler les points de vue pour trouver des pistes ajustées à chaque contexte.

Quid de la responsabilité ? les circonstances d'une situation particulière permettent de déterminer comment la responsabilité des uns et des autres est engagée. Le fait de ne pas avoir assez de moyens ne nous dégage pas de nos responsabilités.

Enjeu global = fournir les conditions pour un accueil de qualité des enfants

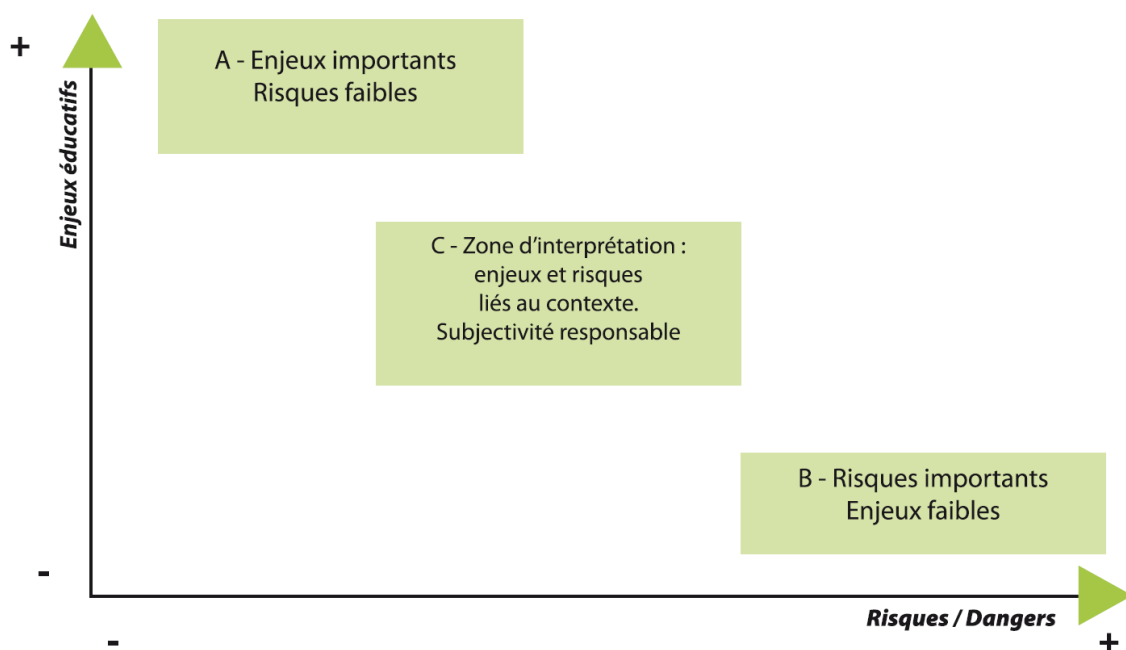
La pratique de l'un enrichit la pratique de l'autre. Un espace pour dire les choses est important pour faire évoluer les pratiques, nos réactions face aux situations.

Ce sont des situations qui ne se passeront peut-être jamais mais au moins elles seront anticipées. Proposition de solutions simples à mettre en œuvre pour des problèmes complexes. Chacun doit être convaincu de la part de responsabilités qui lui est inhérente (rappeler la règle, prendre des assurances, s'articuler avec les partenaires, ...) Importance de se coordonner. Le ROI n'est pas un moyen magique (pas toujours le même entre l'école et l'AES). Il a du potentiel sur lequel on peut s'appuyer mais il ne suffit pas à lui tout seul, bien qu'intéressant pour définir le cadre. Le bon sens n'est pas toujours partagé. Rien n'est évident ! Ce qui nous semble évident ne l'est pas pour tout le monde.



Face à ces situations, il est nécessaire de se mettre en question pour envisager des solutions avant de les mettre en place.

Balance enjeux-risques



Les choses changent au fil du temps, il faut en tenir compte. La qualité de l'accueil dépend de si chaque acteur est porteur du projet. Importance du projet d'accueil qui est à réfléchir en équipe. Les choses doivent se construire en interaction les uns avec les autres (d'où l'importance des réunions d'équipe 😊)

Vivre ensemble, apprendre suppose des prises de risques dans un cadre défini (pour des enfants d'âge différents) et qui se répète de jour en jour. S'il manque une pièce, le jeu s'arrête.

L'objectif est de faire vivre l'outil, de se l'approprier, se saisir des questions, échanger avec les acteurs concernés, construire des pistes ajustées à nos contextes, se questionner, ...

TRAVAIL EN ATELIERS SUR LA BROCHURE



Est-ce que cette situation fait échos à des situations vécues / Quels sont les acteurs que nous pouvons mobiliser dans une telle situation (accueillant, responsable de projet, enfant, parents, PO, ...) ? / Quels outils mobiliser (ROI, contrat assurance, ...) / Quelles stratégies peut-on mettre en place pour anticiper ? (Le responsable joignable, les numéros utiles, les fiches santé, le ROI, discussions en équipe sur ces situations ...) / Objectif de créer une fiche ajustée à la situation travaillée par le groupe (comme on peut le faire en équipe) et renvoie à l'utilisation de la brochure pour cela

Situation 1 – L'accueillant.e est seul.e : un accident arrive

- ✚ Lister les acteurs en jeu
 - Personnel de l'enseignement
 - Accueillant (Tenir compte des limites et compétences)
 - Familles, enfants
 - Opérateurs de formations
 - Responsable de projet
 - CATL
 - Autres adultes disponibles
 - selon l'environnement, le contexte
- ✚ Connaître les compétences et les responsabilités de chacun
- ✚ Connaître les ressources et les outils et les mettre dans chaque lieu d'accueil
- ✚ Informer les parents sur ce qui est mis en place dans les situations d'accident
- ✚ Informer les nouveaux AES des outils, des procédures
- ✚ Les situations les plus réfléchies seront les mieux gérées ; qui fait quoi, qui communique à qui, ... Réfléchir de façon préventive à aménager l'espace pour éviter les accidents, inclure les directions d'école dans les réflexions -> CCA ou réunions pour y réfléchir
- ✚ Les procédures doivent être réajustées régulièrement. Les mettre en place après une analyse de la situation -> réunions, formations
 - Définir quelles actions et dans quel ordre en fonction de la situation
- ✚ L'idéal serait d'être 2 AES. Comment faire pour que l'AES ne soit pas seul.e ? Une autre personne disponible (accès liste de contacts de proximité)
- ✚ Partage d'un cadre commun (élaborer des scénarios, des stratégies, les ajuster et en informer les acteurs concernés)
- ✚ Trousse de secours à jour et accessible

Moyens :

- ✚ Affichage accessible facilement
- ✚ Mêmes en santé
- ✚ YAPAKA – Premiers réflexes
- ✚ Outils mutualisés
- ✚ Fascicule « bosses et bobos »
- ✚ Sensibiliser les enfants, responsabilisation (Benjamin secourisme)

Situation 2 – C'est l'heure de la fin de l'accueil, un enfant est toujours là



Coordinateur.trice

Rencontre avec les responsables de projets

Inciter à la réflexion (horaires, procédure, ...)



PO/Commune

Fiche d'inscription/santé

ROI et Projet d'accueil (stipuler les sanctions)

Quelle marge de tolérance entre horaire ROI et RT ?



Responsable de projet

Liste de contacts des parents

Vérifier les fiches « procédure » (1X/an ou /trimestre)

Prévenir la police



Parent.s

Prévenir de l'arrivée tardive

Donner une liste de numéros pour les cas d'urgence



Accueillant.e.s

Téléphoner aux parents ou autre contact sur fiche de l'enfant. Si pas de réponse, prévenir le responsable de projet

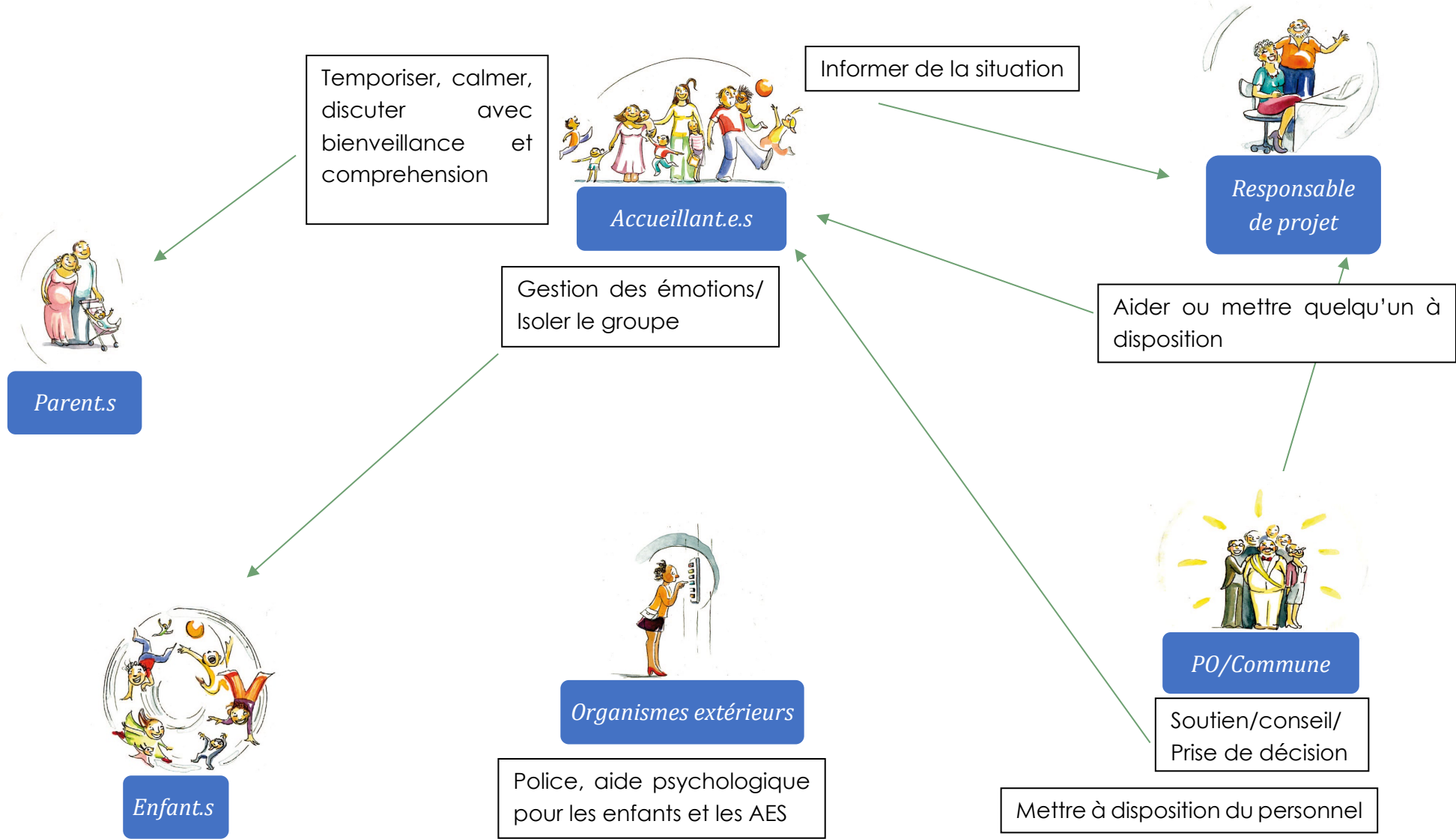
Gestion de la situation et des émotions



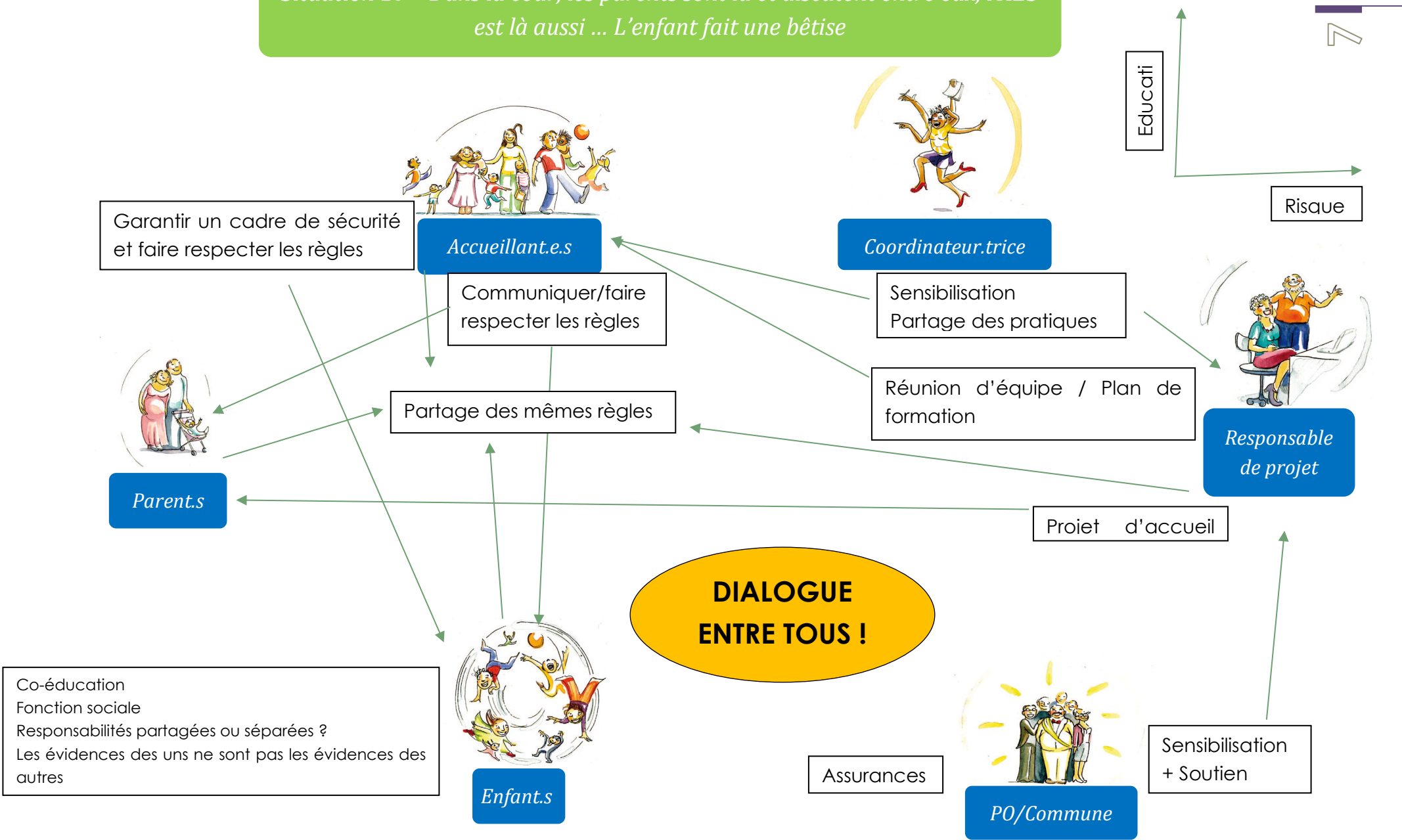
Organismes extérieurs

Aide en cas de besoin

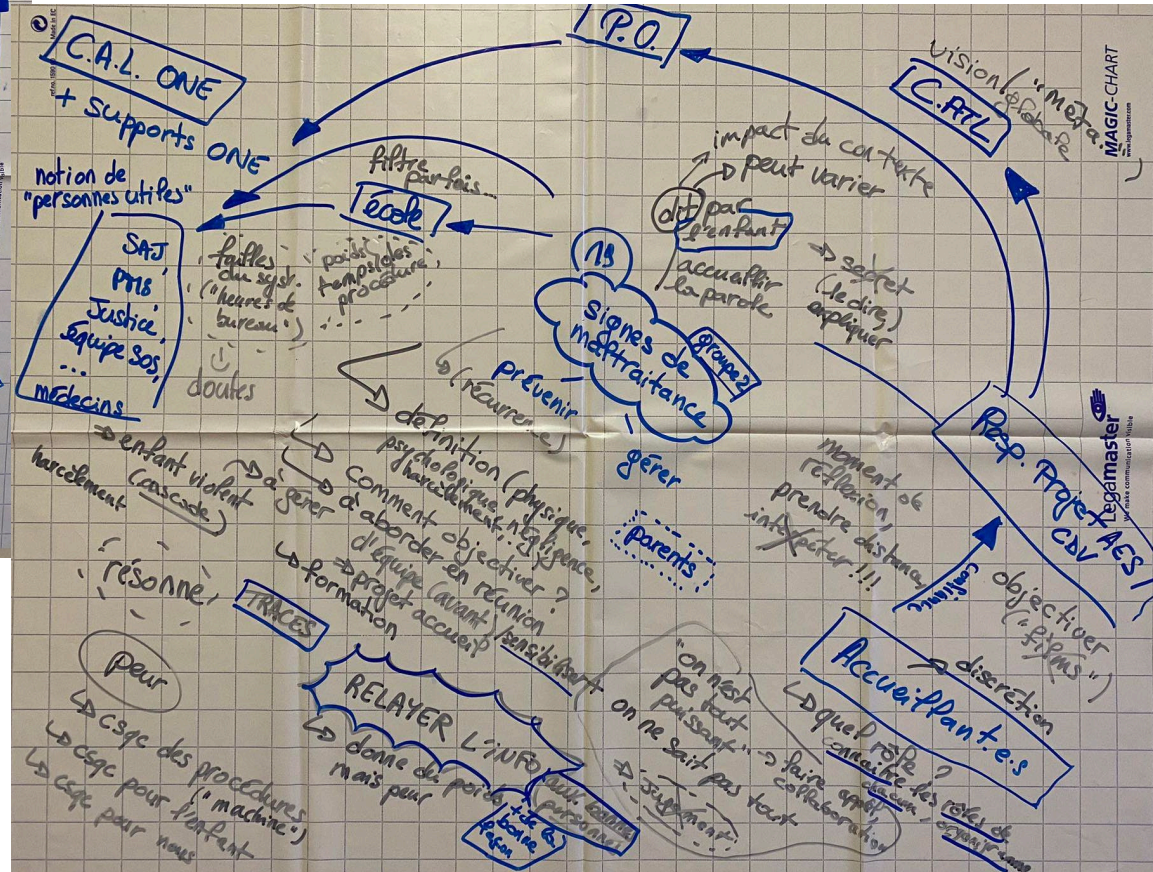
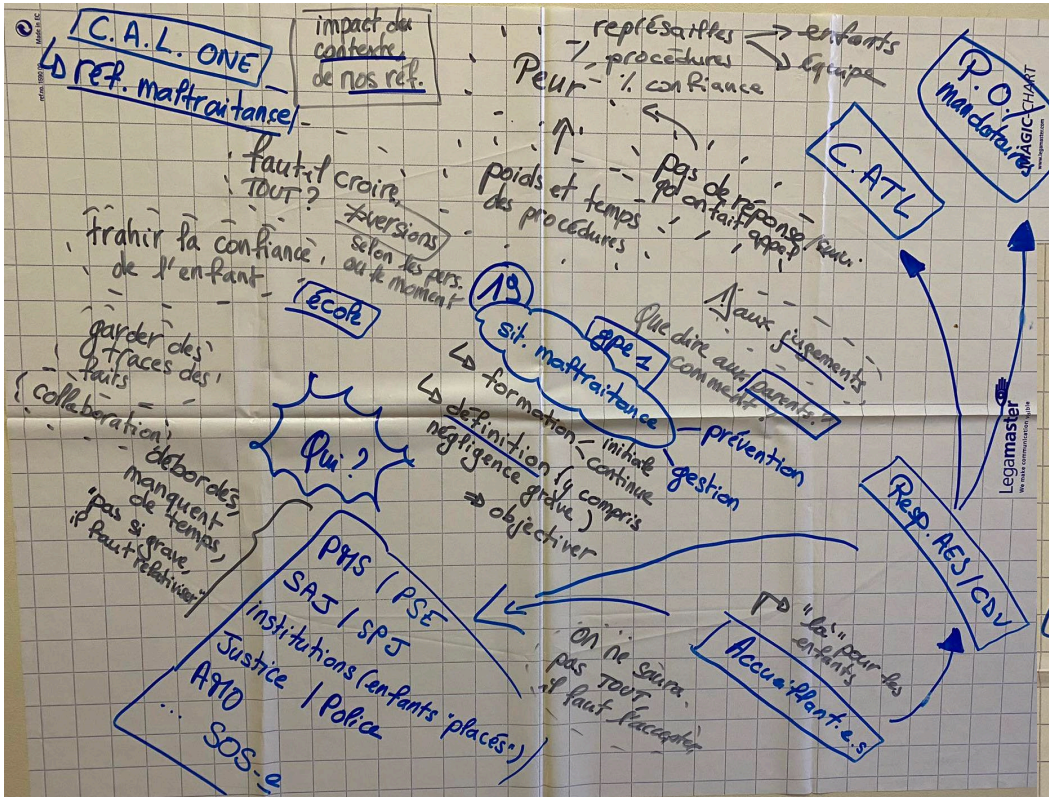
Situation 4 – Un adulte manifestant des comportements agressifs et/ou n'étant pas dans son état normal se présente à l'accueil extrascolaire



Situation 10 – Dans la cour, les parents sont là et discutent entre eux, l'AES est là aussi ... L'enfant fait une bêtise



Situation 19 - Un enfant présente des signes de maltraitance





ORGANISATION ET FINANCEMENT DES RESPONSABLES DE PROJET DANS LE CADRE GÉNÉRALE DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

Kévin Urganci et Laurent Didier, représentants de la direction ATL de l'ONE, ont présenté le cadre réglementaire de l'accueil temps libre.

Dans le secteur ATL, il existe 3 décrets à tendance incitative. En effet, il n'est pas obligatoire de faire la demande mais quand on rentre dans le dispositif, il faut respecter le cadre pour recevoir l'agrément et les subventionnements (CDV en 1999 – coordination ATL/AES en 2003 et EDD en 2004).

Il n'existe pas de définition de fonction (contrairement aux CATL) mais il y a des **balises réglementaires** (art 16 arrêté de 2003) :

- ❖ L'opérateur de l'accueil garantit la **présence d'un responsable de projet d'accueil**, qui peut aussi assurer la fonction d'accueillant.
 - ❖ Chaque **lieu d'accueil est encadré par un responsable de projet d'accueil**, sous la responsabilité de l'opérateur d'accueil. Un même responsable **peut encadrer plusieurs implantations différentes (mais on conseille que ce soit limité pour rester présent et efficient)**
 - ❖ Le responsable de projet est au moins chargé
 - Du **suivi des accueillants**
 - De l'organisation de la **concertation** de l'équipe des accueillants
 - De l'**information** des enfants et des personnes qui confient l'enfant
 - De la **planification** des activités quotidiennes, en ce compris leur encadrement
 - ❖ Les responsables de projet ont suivi une formation initiale leur donnant les notions de base leur permettant au moins d'être à même :
 - D'élaborer un **projet d'accueil** avec leur équipe
 - De mobiliser des ressources extérieures et de créer un **réseau** avec d'autres milieux d'accueil
 - De **concevoir l'organisation** interne du milieu d'accueil en fonction de son projet d'accueil
 - D'élaborer des **modalités concrètes de contacts** avec les personnes qui confient les enfants
 - D'accompagner la formation d'éventuels **stagiaires**
 - D'assurer la **direction d'équipe**
 - De **gérer le projet**, y compris sa dimension administrative et financière (parfois avec des support GRH ou compta)
- ⇒ Enseignement supérieur à orientation sociale, psychopédagogique ou en éducation physique
- ⇒ Brevet de coordinateur CDV, EDD ou BAGIC (brevet d'aptitude à la gestion de projets et de programmes culturels)

Le responsable de projet doit suivre obligatoirement des formations continues (50h/3ans). Il peut choisir celles accessibles à plusieurs types de publics ou spécifiques à son fonction (Public à part entière = K).

Proche des fonctions de coordinateur CDV et EDD (mais différent)

Certaines problématiques sont récurrentes comme le manque de formation continue ou le manque de temps pour exercer la fonction. Certains responsables de projet peuvent avoir plusieurs casquettes :

- RP = direction d'école
 - o Avantages : qualifié pour la fonction ; lien avec l'école, facilite la cohérence entre le scolaire et l'extrascolaire
 - o Inconvénients : pas de temps spécifique pour la fonction ; difficulté à suivre des formations continues en lien avec la fonction ; difficulté à exercer tous les volets de la fonction
- RP = CATL
 - o Avantages : plus de visibilité pour la fonction ; les deux s'alimentent et s'enrichissent l'un l'autre
 - o Inconvénients : la fonction de RP peut prendre le pas sur celle de CATL ; temps de travail insuffisant pour mener les deux fonctions ; confusion et interférences
- Juste RP : plus-value de ne pas avoir d'autre casquette

L'exercice de la fonction : un cadre d'analyse par l'IC

Focus réalisé au départ d'une liste des missions nécessaires à la bonne gestion d'un AES.

- Données sur le statut, le temps de travail
- Vérification des formations de base et continues
- Suivi des AES (recrutement, gestion/relation avec RH ou secrétariat social, horaires, plan de formation, remplacement)
- Projet d'accueil (élaboration, révision et concertation)
- Mise en œuvre du PA (organisation des activités, structuration de la journée, gestion du quotidien, gestion des CDV)
- Gestion administrative et financière (demandes de subsides, achat du matériel, comptabilité, facturation)
- Relation avec les tiers (inscriptions, pub, partenariats, CATL-CCA-commune)
- Evaluation générale et conditions de travail

Cette étude a permis de donner des indications sur la fonction, d'établir des catégories et de les relier à des problématiques spécifiques. En outre, elle

reflète la complexité et le sous-financement du secteur tout en confirmant les points d'attention déjà connus.



4 grands axes de mission :

- Gestion administrative : RH, assurances, subsides, ...
- Gestion pédagogique : élaboration et mise en œuvre du projet d'accueil
- Gestion financière : achats, facturation aux parents, ...
- Relations avec les tiers : parents, partenaires, commune, ...

En plus de nécessité du temps et de l'investissement pour remplir ces missions, cela demande un champ de compétence très large et varié.

TÉMOIGNAGES CROISÉS DE 4 COMMUNES

Voir PWT Etalle et Aubange

Conclusion de la journée

Les milieux d'accueil AES2 ont mis en exergue la nécessité d'une fonction de responsable de projet. Lorsque le décret est entré en vigueur, les coordinateurs ATL se sont mis en action. Plus ils structurent et plus ils montrent la nécessité de ce poste. Il y a un réel besoin d'une personne dont les missions seraient, entre autres mais principalement, de la GRH (équipes d'accueil, absence/remplacements).

Il existe un décalage entre le décret et son manque de balise et la réalité qui montre une réelle nécessité de cette fonction à caractère central.

La fonction de responsable de projet est énergivore et cannibale par rapport à celle de coordinateur ATL.

Des pistes de solutions :

- Un bon politique et un bon technicien qui s'associent pour mettre ce genre de choses en place ?
- Interdire les cumuls ?
- Mutualisé = collaboration entre petites entités d'accueil ?
- Mais surtout nécessité d'une définition de fonction (mis dans un arrêté) articulée à celle de coordinateur ATL